



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Relations Nord-Sud

Question orale n° 227

Texte de la question

M. François Guillaume attire l'attention de M. le ministre de la coopération sur l'importance primordiale de l'agriculture dans l'emploi et les recettes d'exportation des pays du tiers monde, notamment ceux du « champ » de la coopération, qui comptent parmi les plus pauvres de la planète. Le retour à la prospérité de ces États est lié à la mise en œuvre d'une stratégie globale qui conjugue l'économique et l'humanitaire. L'agriculture doit en être la première expression par une meilleure et encourageante valorisation de l'acte de production. En outre, le développement se réalisera d'abord à l'intérieur de blocs régionaux qui pourront ensuite commercer entre eux dans le cadre de marchés mondiaux organisés. Or, entre 1980 et 1992, les prix agricoles mondiaux à l'exportation ont chuté de 26 p. 100 en termes réels. Les produits les plus affectés par cette évolution sont le café et le cacao dont les cours ont perdu 70 p. 100 en douze ans, de même que le sucre (- 60 p. 100), le coton et le caoutchouc (- 50 p. 100). Les conséquences sont évidemment catastrophiques pour les pays du sud dont les recettes d'exportations en devises, indispensables à leur développement global, ont ainsi été amputées de 39 p. 100 au cours des douze dernières années (depuis 1988, c'est à 50 milliards de dollars qu'il faut évaluer ces pertes). Sur les marchés mondiaux, les rapports de force entre producteurs et consommateurs ont toujours été déséquilibrés et c'est en vain que des accords internationaux de produits, conclus sur une base paritaire, ont tenté de réglementer les marchés et de stabiliser les prix. Aujourd'hui, une évolution très sensible se dessine dans l'attitude des pays producteurs du tiers monde, décidés à prendre enfin leur destin en main en organisant seuls la production et les exportations mondiales dans le but d'ajuster l'offre à la demande et de permettre une remontée des prix à un niveau rémunérateur : cela est vrai pour le café, avec la création en septembre dernier de l'Association mondiale des pays producteurs de café qui a élaboré et mis en place depuis le 1er octobre un plan de rétention de la production ; résultat, les cours qui avaient touché le fond en août (à 45 cents US la livre) se trouvaient, à la mi-novembre, autour de 70 cents ; cela est vrai également, dans une certaine mesure, pour le cacao, puisque les opérateurs du marché, tout en restant dans le cadre traditionnel des accords de produits, font peser sur les seuls producteurs la responsabilité d'organiser la production ; cela risque de se passer également pour le caoutchouc, dont les prix sont à leur plus bas niveau depuis trente ans, si les pays consommateurs persistent dans leur refus de négocier un nouvel accord international. On ne peut que se féliciter de la nouvelle détermination des pays producteurs à faire jeu égal avec les pays consommateurs. Toutefois, leur démarche, pour devenir pérenne, efficace et crédible, nécessite non seulement la caution politique mais aussi le soutien technique et financier des pays du nord. À cet égard, on ne peut que regretter l'attitude des États-Unis qui, hostiles à toute forme d'organisation des marchés, ont décidé récemment de quitter l'organisation internationale du café. En conséquence, il lui demande quelle politique le Gouvernement entend mettre en œuvre en ce qui concerne l'organisation des marchés internationaux de matières premières. Il souhaite notamment connaître la position de la France sur l'accord entre les pays producteurs de café et, le cas échéant, les moyens qui seront mis en œuvre pour soutenir la nouvelle association. Par ailleurs, la question de la dévaluation éventuelle du franc CFA est aujourd'hui ouvertement posée dans les milieux francophones, en particulier depuis la décision prise durant l'été 1993 de ne plus assurer la libre convertibilité des billets. Certes, M. le ministre a déjà eu l'occasion de préciser qu'il n'était pas question « pour l'instant » de dévaluer le franc CFA. Toutefois, il lui demande s'il n'estime pas nécessaire de lever les doutes sur les risques de dévaluation à court terme.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 227

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1993, page 7285

Réponse publiée le : 10 décembre 1993, page 7374

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 décembre 1993